

Synthèse de la procédure accident de service, de travail, de trajet (écoles publiques)

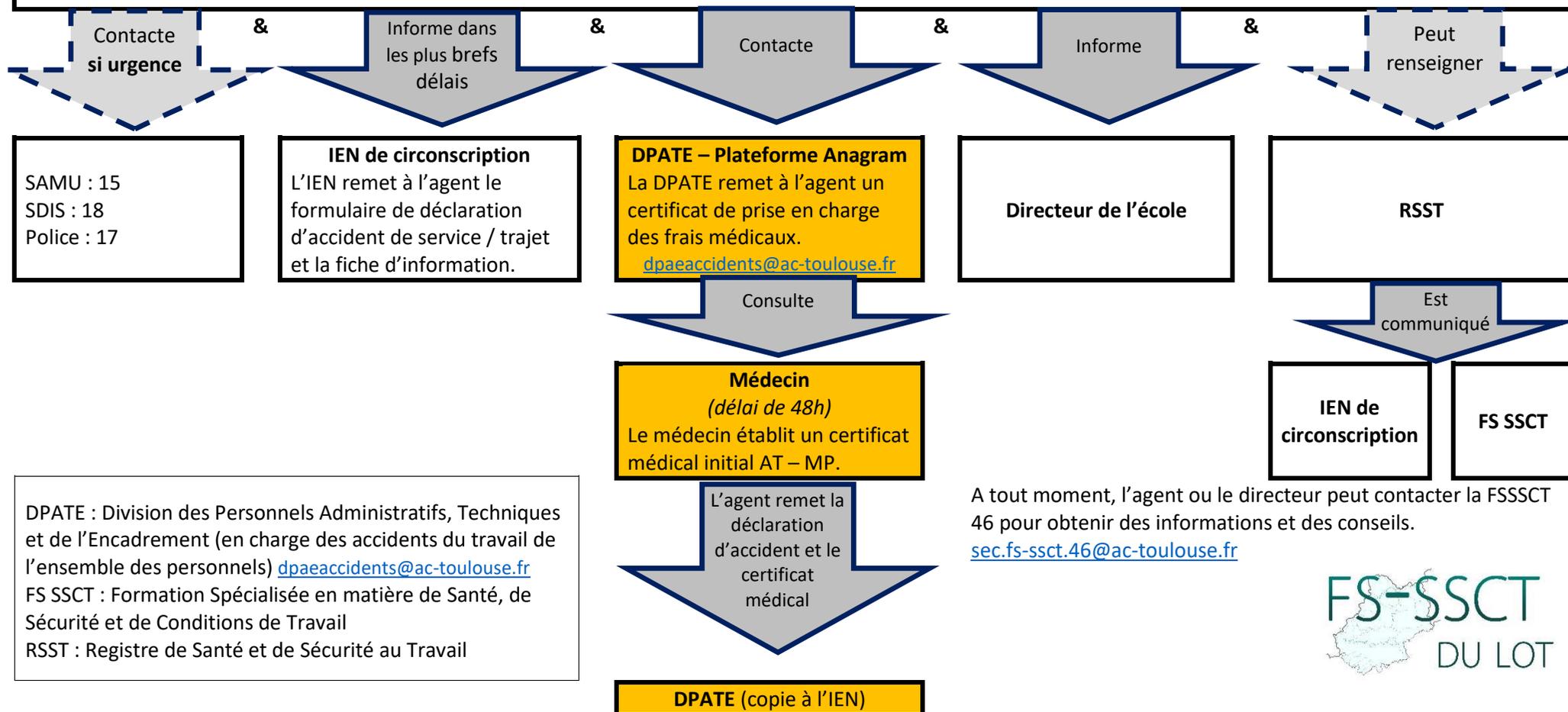
(Evènement ayant créé un dommage à la santé physique ou psychique dans le cadre du travail)

Les encadrés oranges concernent :

- Les personnels stagiaires et titulaires (enseignants des écoles publiques)
- Les agents contractuels de droit public, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 12 mois et exerçant à temps complet

Informations détaillées : <https://www.ac-toulouse.fr/lot-accident-de-travail-maladie-professionnelle-124786>

Agent victime d'un accident



DPATE : Division des Personnels Administratifs, Techniques et de l'Encadrement (en charge des accidents du travail de l'ensemble des personnels) dpaeccidents@ac-toulouse.fr
FS SSCT : Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail
RSST : Registre de Santé et de Sécurité au Travail

FS-SSCT
DU LOT